Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL040_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL040_2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois avril deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, Mme BIOT, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme KERNEÏS, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. DUBOIS, M. LE DEUC, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme RESMOND, Mme BERREST, Mme LE MEUR, Mme DEFOSSEZ, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY.

Absents
Mme KERPHERIQUE (donne pouvoir à M DURAND), Mme THOMAS (donne pouvoir à Mme DE CHOULY),

Secrétaire de séance : M. HAMON

6- CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) ET ÉLECTION DE SES MEMBRES

5.3
Monsieur le Maire, rapporteur :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en considération du renouvellement de l'assemblée délibérante faisant suite aux dernières élections municipales, il convient de constituer, dans le respect du cadre réglementaire l'autorisant, une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) dont les membres sont élus nominativement.

La Commission de Délégation de Service Public a pour mission dans le cadre des procédures de Délégation de Service Public (DSP) de :

- examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-1 à L 5212-5 du Code du travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L 1411-1),
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus,
- établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat,
- émettre un avis sur les offres analysées,
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (L 1411-6).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL040_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Sa composition est réglementée par l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir pour les Communes de plus de 3 500 habitants :

- Le Maire Président ou son représentant,
- Cinq membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et leurs suppléants.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Après appel des candidatures, et étant précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de la ladite commission, la liste suivante est présentée :

Membres titulaires	Membres suppléants
André HAMON	Patrick LEMASSON
Martine LORGEOUX	François DUBOIS
Dominique PORTAL	Chantal LE VERGER
Jean-Luc TORCHE	Marie-Odile RAULT
Michel COUDRAY	Delphine DE CHOULY

Avant de procéder au vote, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas procéder à l'élection à scrutin secret, mais à scrutin public, l'unanimité étant requise le cas échéant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public à main levée,**
- **Arrêter la liste des membres qui composeront la Commission de Délégation de Service Public comme suit :**

Membres titulaires	Membres suppléants
André HAMON	Patrick LEMASSON
Martine LORGEOUX	François DUBOIS
Dominique PORTAL	Chantal LE VERGER
Jean-Luc TORCHE	Marie-Odile RAULT
Michel COUDRAY	Delphine DE CHOULY

- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.**

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL040_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.